

Le casse-tête des apprentis sans employeur

Le gouvernement pensait avoir trouvé l'astuce pour contourner les difficultés des candidats à l'apprentissage à trouver un employeur du fait de la crise. Le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, l'avait annoncé mi-septembre : les malchanceux pourraient bénéficier du statut de stagiaires de la formation jusqu'à la fin janvier 2010 et démarrer ainsi, malgré tout, leur formation. Un amendement gouvernemental avait été introduit dans le projet de réforme de la formation au cours de la discussion au Sénat. Mais il n'a pas survécu à la réunion, avant-hier, de la commission mixte paritaire (CMP) chargée de réaliser la synthèse entre le travail des deux assemblées avant l'adoption définitive de la loi dans les mêmes termes, mardi à l'Assemblée et mercredi au Sénat.

Le député socialiste Jean-Patrick Gille a proposé sa suppression et il a été suivi par la majorité de la CMP. « *Que dira-t-on à Noël aux jeunes qui n'auront toujours pas trouvé de maître d'apprentissage ? Je ne suis pas contre l'intention du ministre mais son application remet en cause le fonctionnement même de l'apprentissage* », explique-t-il, évoquant la possibilité de construire d'autres dispositifs transitoires, pourquoi pas avec Pôle emploi.

Trouver un compromis

Le député UMP Jean-Paul Anciaux n'est pas plus convaincu. Ce n'est pas le moment de « *déroger aux principes de base de l'apprentissage alors qu'il est en train de renaître* », explique-t-il. « *Je ne vois pas des entreprises venir faire leur marché dans les centres de formation des apprentis sur un public qui aura été présélectionné* », ajoute-t-il notamment, évoquant la construction d'alternatives au projet gouvernemental autour des contrats aidés.

Le dossier n'est pas clos. L'exécutif a encore la possibilité d'amender le texte issu de la CMP, lors de la lecture des conclusions, la semaine prochaine. Il lui sera difficile de représenter tel quel le dispositif retoqué avant-hier. Jean-Paul Anciaux est pour sa part « *résolument opposé à une telle démarche* ». Laurent Wauquiez reste déterminé à trouver une solution de compromis, explique-t-on dans son entourage. Il a encore quatre jours pour cela.